



Enquête sur la production cinématographique, vidéo et audiovisuelle, 2001

Confidentiel une fois rempli
Veuillez faire une copie pour vos dossiers
English on reverse side



Dans toute correspondance concernant ce questionnaire, veuillez indiquer ce numéro de référence à six chiffres.

Rectifiez, s'il y a lieu, le nom et l'adresse (IMPRIMEZ, S.V.P.).
Ne donnez pas l'adresse d'un comptable.

M001	Nom légal de la compagnie		
M002	Nom d'exploitation de la compagnie		
M005	Rue		
M006	Ville		
M007	Province	M008	Code postal

Renseignements aux répondants

OBJECTIF DE L'ENQUÊTE

La présente enquête vise à mesurer, pour 2001, la production cinématographique, vidéo et audiovisuelle au Canada. Afin que soit réduit le nombre de formulaires qui vous sont envoyés, le présent questionnaire correspond aux besoins en renseignements de deux divisions de Statistique Canada. Ces renseignements sont utilisés par les entreprises pour faire une analyse de marché, par les associations professionnelles pour étudier le rendement et les autres caractéristiques de leurs industries, par l'administration publique pour élaborer des politiques nationales et régionales, et par d'autres utilisateurs impliqués dans la recherche ou les prises de décision. Les résultats de l'enquête paraîtront dans les publications de Statistique Canada (numéros 63-233, 87-004 et 87-211 au Catalogue).

AUTORISATION

Cette enquête est autorisée en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, (1985), chapitre S-19.

CONFIDENTIALITÉ

La Loi interdit à Statistique Canada de publier, sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit de l'entreprise, toute information permettant d'identifier celle-ci. **Les données déclarées sur le présent questionnaire seront traitées de façon strictement confidentielle, elles serviront à des fins statistiques et seront publiées seulement sous une forme agrégée.** La clause de confidentialité de la *Loi sur la statistique* n'est pas touchée par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi.

ACCORD DE PARTAGE DE DONNÉES

Afin de réduire le fardeau de réponse et de produire des statistiques cohérentes, Statistique Canada a conclu un accord en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la statistique*, avec le Bureau de la statistique du Québec et le Bureau des statistiques du Manitoba pour le partage de renseignements. Dans le cas des établissements ou des succursales d'entreprises en activité au Manitoba et au Québec, cet accord autorise Statistique Canada à transmettre les données recueillies au moyen de cette enquête au Bureau de la statistique du Manitoba ou au Bureau de la statistique du Québec. Les lois sur la statistique en vigueur dans ces provinces renferment les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique fédérale* à propos de la confidentialité et des peines touchant la divulgation de renseignements.

EXPLICATIONS

Ce rapport ne doit pas couvrir les recettes de vos filiales ou de vos succursales étrangères, mais doit inclure la portion de vos recettes et dépenses des co-entreprises non constituées en société dans lesquelles vous êtes impliqués. Si le présent questionnaire doit être envoyé ailleurs pour être rempli, veuillez corriger l'étiquette d'adresse, remplir l'attestation figurant à la question 16 et retourner immédiatement le questionnaire dans l'enveloppe affranchie ci-jointe. Dans le cas où il vous serait impossible de nous fournir les chiffres exacts, veuillez nous donner un chiffre approximatif. Déclarez les montants en **dollars canadiens**.

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez vous adresser à la Division des opérations et de l'intégration de Statistique Canada, en composant sans frais le 1-877-540-3973 en prenant soin d'indiquer les six chiffres du numéro d'identification qui figurent sur l'étiquette d'adresse.

QUESTIONNAIRES EN DOUBLE

Cette année nous recueillons les données pour les années 2000 et 2001. Si vous recevez plus d'un questionnaire pour le même établissement pour la même année (par ex., deux pour l'année 2000 ou deux pour l'année 2001), veuillez remplir celui qui porte la bonne étiquette et le renvoyer à Statistique Canada dans l'enveloppe affranchie ci-jointe, accompagné du ou des questionnaires en double, en écrivant « EN DOUBLE » sur ceux-ci.

DATE DE RENVOI

Le présent questionnaire doit être retourné dans les 21 jours suivant sa réception.

A. PÉRIODE DE DÉCLARATION

Ce questionnaire porte sur l'année civile se terminant le 31 décembre 2001. Veuillez indiquer le nombre de mois sur lequel est basée cette déclaration et la fin de l'année. Si vous ne pouvez pas fournir de données pour l'année civile, fournissez-les pour votre exercice financier se terminant entre le

1. a) La présente déclaration porte sur :

010	<input type="text"/>	mois, se terminant le	011	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Nombre			Année	Mois	Jour	

b) Si vous n'avez pas exploité cette entreprise pendant une année entière, veuillez remplir le questionnaire pour la partie de l'année en cause. Indiquer la raison en cochant (✓) la case appropriée.

012 1 Changement de propriétaire ► Veuillez indiquer le nom et l'adresse de l'autre propriétaire.
S012 _____

2 Nouveau commerce en 2001

3 Entreprise fermée pour cause de faillite, d'incendie, de démolition, etc. (veuillez préciser) **S013** _____

B. ENTREPRISES VISÉES PAR L'ENQUÊTE

La présente enquête vise toutes les entreprises dont l'activité principale durant la période de déclaration était la production cinématographique, vidéo ou audio-visuelle. Elle ne s'applique pas aux entreprises dont l'activité consistait seulement à réaliser à la pige des activités ou à assurer des services de post-production (comme le montage, l'éclairage, la scénarisation) ou à des entreprises qui ont touché des recettes provenant SEULEMENT de placements dans des productions réalisées par d'autres entreprises. Afin que nous puissions classer votre entreprise de façon adéquate, nous vous prions de répondre aux questions qui suivent.

2. Pendant la période de déclaration, votre établissement a-t-il :

- a) Touché des recettes de sa propre production - soit de l'année courante ou des années précédentes - de films, de vidéos ou d'autres productions audiovisuelles? (Les **recettes** englobent les ventes et la location et droits de licence; les frais de commanditaires; les remises d'un distributeur après ses dépenses; les subventions et les octrois.)

021 1 Oui 3 Non

- b) Commencé ou partiellement achevé la production de films, de vidéos ou d'autres productions audiovisuelles?

022 1 Oui 3 Non

- c) Achevé la production de films, de vidéos ou d'autres productions audiovisuelles? (Une **production achevée** en est une pour laquelle il existe une copie zéro ou une bande vidéo maîtresse.)

023 1 Oui 3 Non

- d) Touché des recettes de location de ses installations de production (y compris les matériels et le personnel)?

024 1 Oui 3 Non

Si vous avez répondu « non » à a, b, c et d, veuillez donner une brève description de la nature de vos activités, puis signer l'attestation à la question 16 et retourner immédiatement le questionnaire dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.

S024 _____

— Si vous avez répondu « oui » à une ou plusieurs de a, b, c, ou d, veuillez remplir le questionnaire et le retourner dans les 21 jours suivant sa réception dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.

C. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

3. a) Indiquer la forme juridique de votre établissement. (Cochez (✓) une seule case.)

- 030** 1 Entreprise non constituée en société - à propriétaire unique 5 Coopérative à but lucratif
 2 Entreprise non constituée en société - en nom collectif 6 Coopérative à but non-lucratif
 3 Entreprise constituée en société 7 Autre (veuillez préciser) **S030**
 4 Ministère, organisme, commission ou société gouvernementale

- b) Est-ce que cet établissement a pris part à une ou des co-productions officielles internationales/à une ou des entreprises conjointes canadiennes/à une ou des co-entreprises internationales au cours de la période de déclaration?

C031 1 Oui 3 Non

Si oui, veuillez nommer les autres compagnies **S031** _____

NOTA : Lorsque vous remplissez les questions 5 à 16, veuillez déclarer seulement la portion de votre organisation sur l'emploi, les recettes et les dépenses associés à la ou aux co-productions.

4. Indiquer le pays où se trouvent les intérêts majoritaires (contrôle ultime) de votre établissement. (Cochez (✓) une seule case.)

NOTA : Intérêts majoritaires portent sur le pays où se trouve l'individu, le groupe ou l'entreprise détenant le pouvoir, réel ou potentiel, de déterminer les politiques de fonctionnement et financières de l'entreprise répondante, y compris la capacité de désigner la majorité des membres du conseil d'administration.

On détermine le contrôle ultime en remontant jusqu'à la dernière société mère. Dans le cas où la première société mère est en fait contrôlée par une autre société, qui peut se trouver dans un autre pays, le contrôle est attribué au pays où se trouve la dernière société.

- 035** 1 Canada 5 Autre (p. ex. un pays qui n'est pas inscrit ou deux pays qui ont un contrôle à parts égales) (veuillez préciser) **S035**
 2 États-Unis

5. Veuillez indiquer le nombre annuel moyen d'employés de votre entreprise. (Pour obtenir l'emploi annuel moyen, additionnez le nombre d'employés pour chaque mois et divisez par 12, ou si l'emploi est stable, déclarez le nombre usuel d'employés.)

Nombre d'employés	
Total	
	202
Salariés à temps plein	203
Salariés à temps partiel	201
Pigistes	200
Propriétaires actifs (seulement les entreprises non constituées en société)	

NOTA : Un salarié à temps plein ou à temps partiel est toute personne qui touche une rémunération pour des services rendus ou pour des congés payés et pour qui vous devez en tant qu'employeur remplir le formulaire supplémentaire T-4 de l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Incluez les cadres actifs des entreprises constituées en société, mais excluez-en les propriétaires d'entreprises non constituées en société.

Les pigistes comprennent toute personne pour laquelle l'employeur doit remplir le formulaire supplémentaire T-4A de l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Sont compris dans les pigistes, les artistes et les travailleurs techniques (p. ex. les acteurs, les auteurs, les caméramans). Cependant les employés des compagnies qui font du travail à contrat ne sont pas considérés comme des pigistes.

D. RENSEIGNEMENTS SUR LES RÉSULTATS FINANCIERS (Déclarez tous les chiffres en dollars canadiens)

Veuillez remplir l'état des résultats suivant pour la période de déclaration. Veuillez inscrire les chiffres négatifs entre parenthèses.

6. RECETTES :

Exclure les avances d'investissement et les emprunts utilisés pour financer les productions, les sommes recueillies à l'occasion de l'émission de titres, et les garanties.

Définitions :

Les **recettes** sont par définition le produit brut de la vente de biens et de services, les gains résultant de la vente ou de l'échange d'actifs, les intérêts et les dividendes provenant des placements et les autres augmentations réalisées de l'avoir des propriétaires dans une entreprise à l'exception de ceux provenant de l'apport de capital.

Les **recettes d'exploitation**, dont les « recettes de production » représentent la plus grande partie pour l'industrie de la production cinématographique, proviennent du produit brut de la vente de biens et de services ainsi que des gains résultant de la vente ou de l'échange d'actifs (on peut considérer les films comme des biens ou des actifs, tandis que les services pourraient être les services de production ou les services de post-production). Ces **recettes**

d'exploitation doivent être déclarées à la section D, à la question 6a) à 6f). Aux fins de cette enquête, toutes les **autres recettes** sont des **recettes hors exploitation** et doivent être déclarées à la question 6g) à 6i).

L'**apport de capital (avoir des actionnaires)**, qui est versé par les investisseurs en retour d'une participation dans le film produit (et dont l'associé attend un rendement sur son placement de la part du bénéficiaire lorsque le film rapporte un bénéfice) n'est pas considéré comme une recette aux fins de la présente enquête. L'avoir des propriétaires **ne doit pas être déclaré** aux questions 6 et 8.

Recettes d'exploitation (veuillez inscrire les montants des subventions et des octrois à la case 342)

- a) Total des recettes de production (Comprend les recettes de production provenant des secteurs privé et public pour des productions réalisées pendant cette période ou les périodes antérieures; comprend aussi les ventes et les locations, les contrats, les contributions des commanditaires et les remises des distributeurs après leurs dépenses)
- b) Location des installations de production (y compris l'équipement et le personnel)
- c) Travaux de laboratoire, services de post-production et services relatifs à la production (comprend « les transferts sur film ou bande vidéo, l'impression, le développement, le montage, les effets spéciaux, l'animation, le doublage, etc. »)
- d) Distribution de productions cinématographiques, vidéo ou audiovisuelles réalisées par d'autres producteurs
- e) Autres recettes d'exploitation (veuillez préciser) **S338**

\$ CAN (sans les cents)	
331	
333	
335	
336	
338	

f) **Total des recettes d'exploitation** (somme des cases 331, 333, 335, 336 et 338)

Recettes ne provenant pas de l'exploitation

g) Soutien financier non remboursable considéré comme des recettes pour l'exercice financier visé, par exemple, des crédits d'impôts de film et vidéo du gouvernements fédéral et provinciaux, des subventions, des octrois. **Exclure** les titres de participation et les prêts bancaires d'agences gouvernementales et du privé (veuillez préciser)

S342

h) Dividendes

i) Autres (p. ex. des intérêts). **Exclure** des titres de participation et des prêts bancaires (veuillez préciser)

S344

j) **Total des recettes** (somme des cases 340, 342, 343 et 344)

340
342
343
344
345

7. DÉPENSES

Définitions :

Les **salaires et les traitements** incluent les commissions, les gratifications, les payes de vacances et rémunérations des cadres actifs des entreprises constituées en société. Ils ne comprennent pas les avantages sociaux des employés, les retraits effectués par les propriétaires des entreprises non constituées en société et les frais des travailleurs à contrat.

Les **avantages sociaux** incluent les contributions de l'employeur aux régimes d'assurance maladie et d'assurance-chômage, aux caisses de retraite et aux régimes d'indemnisation des accidents du travail.

Les **sommes versées aux pigistes** comprennent les sommes versées à toute personne pour laquelle l'employeur doit remplir un formulaire supplémentaire **T-4A d'Agence des douanes et du revenu du Canada**. Les pigistes incluent les artistes et les techniciens (p. ex. les acteurs, les scénaristes, les opérateurs de prises de vue). **Cependant les employés des compagnies qui**

font du travail à contrat ne sont pas considérés comme des pigistes. Les frais payés aux compagnies pour le travail à contrat doivent être compris avec « Toute autre dépense d'exploitation » à la case 358.

La **catégorie « Toute autre dépense d'exploitation »** comprend les dépenses pour le développement, la pré-production, la production, la post-production et les services de laboratoire et qui n'ont pas été déclarées au chapitre de la rémunération, des avantages sociaux et des sommes versées aux pigistes. Cette catégorie comprend aussi les coûts d'occupation (chauffage, électricité, loyer, assurances, impôts fonciers, etc.), les frais d'administration (frais comptables et juridiques, frais de gestion ou de consultation, fournitures de bureau, cotisations à des associations, la commercialisation de la vente, frais de déplacement et de divertissement), et d'autres dépenses diverses d'exploitation (p. ex. la location à court ou à long terme des machines et d'autre matériel).

Frais d'exploitation (incluant les coûts de production et post-production).

- a) Salaires et traitements (sans les avantages sociaux)
- b) Avantages sociaux
- c) Sommes versées aux pigistes (voir les définitions ci-haut)
- d) Dépréciation et amortissement
- e) Frais d'intérêts (emprunts, hypothèques, comptes à payer)
- f) Toute autre dépense d'exploitation (y compris les frais payés aux compagnies pour le travail à contrat)

\$ CAN (sans les cents)	
351	
352	
353	
354	
355	
358	

g) **Total des frais d'exploitation** (somme des cases 351, 352, 353, 354, 355 et 358)

360

h) Veuillez estimer le pourcentage du total des dépenses (case 360, page 3) encourues :

au Canada	691	%
aux États-Unis	692	%
dans tous les autres pays	693	%

OPÉRATIONS INTERNATIONALES DE SERVICE

Les **redevances** et les **droits de licence** sont des recettes ou paiements sous forme de frais acquittés pour l'utilisation de droits de distribution ou de distribution secondaire pour l'utilisation d'oeuvres et d'images de création auxquelles s'appliquent les droits de propriété sur des films et des vidéos.

Les **services culturels** sont des services spécifiques aux activités de production de films, de vidéos et d'audio-visuelle. Ils font partie intégrante de cette production, ou ils l'appuient directement. Ils peuvent comprendre des services de montage, des services de post-production et des services de laboratoire, comme le traitement et la reproduction de films, la duplication de vidéos, le sous-titrage, le doublage, et les services associés directement à la production des oeuvres de film et vidéo.

La **publicité** comprend la conception, la création et la commercialisation de publicités par des agences de publicité; le placement d'annonces publicitaires dans des quotidiens, dans des revues, à la radio, à la télévision et dans d'autres médias, y compris l'achat et la vente d'espaces publicitaires; la participation à des foires commerciales et à d'autres activités promotionnelles, y compris des affiches, des documents promotionnels pour des ensembles vidéo, le télémarketing ou la livraison de matériel publicitaire.

La catégorie **Autre** comprend la location d'équipement, les services informatiques, de gestion, de comptabilité et d'assurance, et d'autres services de production de films non précisés ailleurs.

8. Recettes provenant de non-résidents (en dollars canadiens)

Veuillez indiquer les recettes suivantes reçues de sources étrangères pour les activités de production de films, de vidéos et d'audio-visuelle. Veuillez indiquer **toutes les opérations internationales de services** (nettes d'impôt), y compris celles qui sont financées par un gouvernement au Canada (p. ex. par Téléfilm Canada) ou par d'autres sources au Canada.

N'indiquez pas les exportations de marchandises, les opérations reliées au fret et à l'expédition, les déplacements, les intérêts ou les profits/pertes.

Source étrangère	Redevances et droits de licence	Vente en espèces de droits	Services culturels	Publicité	Autre	Total
	Recettes \$ (sans les cents)	Recettes \$ (sans les cents)	Recettes \$ (sans les cents)	Recettes \$ (sans les cents)	Recettes \$ (sans les cents)	Recettes totales \$ (sans les cents)
États-Unis	500	510	520	530	540	550
Royaume-Uni	501	511	521	531	541	551
France	502	512	522	532	542	552
Allemagne	503	513	523	533	543	553
Tous les autres pays (veuillez préciser) S508	508	518	528	538	548	558
Total	509	519	529	539	549	559

9. CLIENTS

Veuillez estimer le total des **recettes de production** (case 331, question 6) provenant **directement** des clients canadiens et étrangers suivants :

		Recettes de production	
		Total (clients canadiens et étrangers)	Clients étrangers
		\$ CAN (sans les cents)	
a) Distributeurs :	(i) Pour la distribution de longs métrages dans les cinémas	400	430
	(ii) Télévision conventionnelle/payante	410	440
	(iii) Vidéo domestique	411	441
	(iv) Ciné-clubs et autres projections privées	412	442
	(v) Autres (veuillez préciser) S413 _____	413	443
b) Télévision payante, et services spécialisés (facultatifs)		402	432
c) Télévision conventionnelle (incluant la Société Radio-Canada)		403	433
d) Agences de publicité		404	434
e) Établissements d'enseignement		405	435
f) Régies gouvernementales, organismes ou sociétés d'État, ministères		406	436
g) Industrie (p. ex. vidéos d'entreprise pour le secteur privé)		407	437
h) Autres entreprises de production ou producteurs exécutifs (veuillez préciser le genre de production) :		415	445
	- télévision conventionnelle/payante	416	446
	- longs métrages pour les cinémas	417	447
	- autres genres de productions (veuillez préciser) S417 _____	418	448
i) Autres (veuillez préciser) S418 _____		420	450
j) Total (la case 420 doit être égale à la case 331)			

E. ACTIVITÉS DE PRODUCTION

Veuillez déclarer les productions originales achevées pendant la période de déclaration. (Une **production achevée** implique l'existence d'une copie zéro ou d'une bande vidéo maîtresse). Dans le cas d'une co-production officielle internationale ou d'une entreprise à risques partagés, canadienne ou internationale, qui implique 2 maisons ou plus de productions canadiennes, seul le producteur canadien principal devrait répondre.

Nota : Veuillez considérer le marché principal auquel la production est destinée afin de pouvoir la catégoriser.

INSTRUCTIONS

- Chaque production ne doit être déclarée qu'une fois. Il ne faut pas inclure les copies.
- Considérez comme une production toute série de diapositives et de transparents ou tout ensemble multi-média.
- Excluez les versions des productions originales (p. ex. les adaptations, les mises à jour, les versions dans une autre langue ou un autre format, comme les longs métrages ayant fait l'objet d'un nouveau montage pour être diffusés sous forme de mini-série ou vice-versa).
- N'incluez pas les productions que d'autres entreprises ont achevées en ayant recours à vos installations ou services de production ou de post-production.
- N'incluez pas les productions complétées et déclarées des années précédentes.

Longs-métrages de cinéma

10. Avez-vous achevé un long métrage de cinéma durant la période de déclaration? (Une production achevée implique l'existence d'une copie zéro ou d'une bande vidéo maîtresse).

- 700** 1 Oui ► Veuillez répondre à la question 13 sur les longs métrages et à la question 14 a.
 3 Non ► Allez à la question 11.

Productions télévisées

11. Avez-vous achevé une production télévisée (excluant les messages publicitaires et les insertions) pendant la période de déclaration?

- 702** 1 Oui ► Veuillez répondre à la question 13 sur les productions télévisées et à la question 14 b.
 3 Non ► Allez à la question 12.

Autres productions

12. Avez-vous achevé toute autre production (autre que des longs métrages ou des productions télévisées) pendant la période de déclaration?

- 704** 1 Oui ► Veuillez répondre à la question 13 sur les autres types de production.
 3 Non ► Allez à la question 15.

13. Productions

En remplissant le tableau ci-dessous, assurez-vous de compléter chaque production une seule fois. Si l'espace est insuffisant pour répondre à la question, veuillez utiliser une feuille séparée.

Type de production et titre	Nombre d'épisodes	Durée de la production (voir catégories 1 à 6 ci-dessous)	Budget de production et développement		Langue 1 = Français 3 = Anglais 5 = Autre	Catégorie d'émission (voir catégories 1 à 12 ci-dessous)	Cette production est-elle accréditée par le BCPAC?	Numéro du BCPAC (s'il y a lieu)	Est-ce que vous avez reçu des crédits d'impôt provinciaux pour cette production? Oui/Non	Numéro de dossier provincial (s'il y a lieu)	Provenance des crédits d'impôt (province) (s'il y a lieu)
			Financement canadien (SCAN)	Financement étranger (SCAN)							
Longs métrages de cinéma	Titre 1	800a	803a	804a	805a		807a	808a	809a	810a	811a
	Titre 2	800b	803b	804b	805b		807b	808b	809b	810b	811b
	Titre 3	800c	803c	804c	805c		807c	808c	809c	810c	811c
	Titre 4	800d	803d	804d	805d		807d	808d	809d	810d	811d
Productions télévisées	Titre 1	800e	803e	804e	805e	806e	807e	808e	809e	810e	811e
	Titre 2	800f	803f	804f	805f	806f	807f	808f	809f	810f	811f
	Titre 3	800g	803g	804g	805g	806g	807g	808g	809g	810g	811g
	Titre 4	800h	803h	804h	805h	806h	807h	808h	809h	810h	811h
	Titre 5	800i	803i	804i	805i	806i	807i	808i	809i	810i	811i
	Titre 6	800j	803j	804j	805j	806j	807j	808j	809j	810j	811j
	Titre 7	800k	803k	804k	805k	806k	807k	808k	809k	810k	811k
	Titre 8	800l	803l	804l	805l	806l	807l	808l	809l	810l	811l

* Si vous avez reçu des crédits d'impôt de plus d'une province, indiquez la province qui vous a accordé le crédit d'impôt le plus substantiel.

13. Productions

A la fin de la question 13, Productions, veuillez aller à la question 14.

Autres productions	Nombre de productions		Nombre de productions – Français	Nombre de productions – Autre langue	Budget de production et développement	
	Anglais	Autre langue			Financement canadien (\$CAN)	Financement étranger (\$CAN)
Messages publicitaires télévisés	900a	901a	902a	903a	904a	905a
Vidéo-clips	900b	901b	902b	903b	904b	905b
Vidéos d'entreprises	900c	901c	902c	903c	904c	905c
Vidéos pédagogiques	900d	901d	902d	903d	904d	905d
Autres types de production	900e	901e	902e	903e	904e	905e

Catégorie d'émission

Si l'émission peut-être attribuée à plusieurs catégories, sélectionnez la première de la liste.

- Film destiné à la télévision** : long métrage conçu pour le petit écran.
- Animation pour enfants** : programme destiné aux enfants et dans lequel dominent les dessins, l'animation de pâte à modeler ou l'infographie.
- Film sur le vif pour enfants** : programme pour enfants mettant principalement en vedette des acteurs.
- Série dramatique** : émission télévisée construite autour d'une histoire fictive ou inspirée de personnes ou de faits réels, on y trouve des dialogues et des scènes.
- Animation (non destinée aux enfants)** : émission non destinée aux enfants dans laquelle dominent les dessins, l'animation de pâte à modeler ou l'infographie.
- Comédie** : émission traitant d'un sujet léger ou drôle, ou d'un sujet sérieux et profond de façon légère ou satirique.
- Diversissement** : émission dont l'objectif principal est de divertir.
- Religion** : émission traitant de religion et d'enseignement religieux, ou présentant des discussions sur la condition spirituelle humaine.
- Sports** : émission présentant des activités sportives en direct ou pré-enregistrées, des sports scénarisés, des reportages sportifs ou des analyses sportives.
- Instruction** : émission conçue pour enseigner sur des activités ou des domaines d'étude spécifiques.
- Information/documentaire** : émission dont l'objectif principal est d'informer ou d'instruire.
- Nouveaux médias** : production combinant l'information vidéo, audio, graphique et alphanumérique.

Durée de la production

- Moins de 30 minutes
- 30 minutes
- 1 heure
- Entre 30 minutes et 74 minutes
- Film
- Autre

14a. Longs métrages de cinéma

Veillez indiquer un budget détaillé combinant toutes les productions de films achevées pendant la période de déclaration.

Note: Vous ne devez plus inclure une information distincte pour ce qui est des productions individuelles. À la fin de la question 14a, veuillez retourner à la question 11.

BUDGET DE PRODUCTION ET DÉVELOPPEMENT

\$ CAN (sans les cents)

Financement

Téléfilm Canada/FTPEC* Programme de participation au capital

Crédit d'impôt canadien

Autre organisme fédéral

Gouvernements provinciaux : Ontario

Québec

Autres provinces (veuillez préciser) **749a**

Autre organisme public (veuillez préciser) **S751a**

Programme de droits de diffusion FTPEC*

Distributeurs

Télédiffuseurs

Maison de production (inclure les paiements différés)

Autre investisseur privé (inclure les commanditaires)

Autre (veuillez précisez) **S738a**

TOTAL (somme de toutes les cases du **financement**)

Financement canadien	
475a	
476a	
730a	
731a	
732a	
733a	
751a	752a
741a	
734a	744a
735a	745a
736a	746a
737a	747a
738a	748a
750a	

* Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes

Financement étranger (\$ CAN)

14b. Productions télévisées

Veillez indiquer un budget détaillé combinant toutes les productions destinées aux salles achevées pendant la période de déclaration.

Note: Vous ne devez plus inclure une information distincte pour ce qui est des productions individuelles. À la fin de la question 14b, veuillez retourner à la question 12.

BUDGET DE PRODUCTION ET DÉVELOPPEMENT

\$ CAN (sans les cents)

Financement

Téléfilm Canada/FTPEC* Programme de participation au capital

Crédit d'impôt canadien

Autre organisme fédéral

Gouvernements provinciaux : Ontario

Québec

Autres provinces (veuillez préciser) **749b**

Autre organisme public (veuillez préciser) **S751b**

Programme de droits de diffusion FTPEC*

Distributeurs

Télédiffuseurs

Maison de production (inclure les paiements différés)

Autre investisseur privé (inclure les commanditaires)

Autre (veuillez préciser) **S738b**

TOTAL (somme de toutes les cases du **financement**)

Financement canadien	
475b	
476b	
730b	
731b	
732b	
733b	
751b	752b
741b	
734b	744b
735b	745b
736b	746b
737b	747b
738b	748b
750b	

* Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes

Financement étranger (\$ CAN)

F. EMPLACEMENT

15. Veuillez fournir le code postal où est situé votre entreprise de production.

Code postal

M018

G. ATTESTATION

16. (a) J'atteste qu'au meilleur de ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport sont complets et exacts.

Signature	Titre	Date
	M004	

Nom de la personne à contacter (en lettres moulées)		
M003		
N° de téléphone Ind. régional	Poste	Télécopieur
M010	M011	M012
Adresse électronique		Adresse internet (URL)
M013		M014

(b) Veuillez inscrire ci-dessous le(s) numéro(s) approprié(s) de sorte que Statistique Canada puisse avoir accès aux renseignements que reçoit déjà l'Agence des douanes et du revenu du Canada. La *Loi sur la statistique* autorise Statistique Canada à se procurer ainsi ces renseignements, qui ne doivent servir qu'à des fins statistiques et demeurent confidentiels au même titre que les données recueillies directement auprès des répondants par Statistique Canada.

Entreprise constituée en société

Veuillez indiquer votre numéro d'enregistrement. Si vous ne le connaissez pas, vous pouvez consulter votre Avis de cotisation le plus récente (T456) ou votre Formulaire de versement de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (T9RC), s'il y a lieu.

Numéro d'enregistrement

F008									
------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

803			
-----	--	--	--

Réservé à la régie interne

(c) Combien de temps avez-vous mis pour recueillir les données et remplir le présent formulaire?

801

Heures

(d) Remarques. S'il vous faut d'espace, veuillez utiliser une feuille séparée.

S900

S910

S920

S930

S940

S950

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE COLLABORATION